

Rapport
Annuel
2013



Rapport Annuel 2013

S O M M A I R E

Page 3

Mot du Président du Conseil d'Administration

Page 5

Conseil d'Administration
BIOGRAPHIES DES MEMBRES

Page 7

Les différents Comités de la BUH

Page 10

Nouvelle identité Corporative

Page 12

Rapports des vérificateurs indépendants

Page 14

Bilan 30 septembre 2013 et 2012

Page 15

États des résultats

Page 16

États de l'évolution de l'avoir des actionnaires

Page 17

États des flux de trésorerie

Page 18

Notes aux états financiers

Mot du Président du Conseil d'Administration

La Banque de l'Union Haitienne a entamé avec vigueur et succès le processus de redressement de la banque.



Gladys M. Coupet | Président Directeur Général

Chers Actionnaires et Clients de la BUH,

Suite à l'élection à l'unanimité du nouveau Conseil d'Administration de la BUH par l'Assemblée Générale des Actionnaires le 20 Juin 2013, j'ai l'honneur et le privilège de vous informer que nous avons entamé avec vigueur et succès le processus de redressement de la banque.

Dès les premiers jours, nous avons compris que les progrès de la BUH devaient obligatoirement passer par la valorisation de son capital humain, le renouveau de son image de marque, la rénovation de ses immeubles et la mise en place d'une technologie de pointe, caractéristiques de toute institution qui veut jouer un rôle important dans le secteur bancaire.

D'entrée de jeu, nous avons donc mis l'emphase sur le capital humain de la Banque, en faisant une évaluation en profondeur des cadres existants, qui ont été renforcés par l'arrivée de nouveaux cadres à plusieurs niveaux de l'institution. Nous avons mis en place une nouvelle grille de salaires et de bénéfices, redéfini la structure de titres et dessiné un nouvel organigramme avec le client au centre de nos préoccupations. Nous avons aussi créé une structure de gouvernance composée de divers comités nécessaires au bon fonctionnement de la banque.

En parallèle, nous avons procédé à une modernisation de l'image de la BUH, à travers l'adoption d'un nouveau logo, la définition de la vision, de la mission et des valeurs devant servir de guide à notre capital humain et autour desquels nos cadres peuvent se retrouver. L'une de nos premières actions a été d'élaborer un Code d'Éthique et de Déontologie pour la Banque, approuvé par le Conseil d'Administration et circulé à tout notre personnel, pour bien montrer notre volonté de travailler avec les plus hauts standards d'éthique et d'intégrité.

Nous avons aussi commencé le processus de mise à niveau de la technologie de la Banque, retenant les services d'une firme spécialisée dans ce domaine, en commençant par la modernisation du système opérationnel de la banque et des outils informatiques utilisés au quotidien. A date, nous avançons vivement avec ce processus qui se fait par étapes, dont la première devrait se terminer vers la fin d'Avril 2014. Cette première phase va nous permettre de travailler de manière plus efficace et d'avoir un accès automatisé à des rapports nous permettant de mieux analyser la performance de la banque.

Nous avons terminé l'année fiscale 2012-2013 avec un profit exceptionnel de HTG 156,686 millions de gourdes (soit USD 3,582M), provenant essentiellement de transactions extraordinaires et non récurrentes. Nous sommes fiers que, dans son opinion aux états financiers, la Mérové-Pierre ait précisé que « la restriction concernant la continuité d'exploitation de la Banque n'est plus jugée nécessaire ».

Certes, l'année 2012-2013 a marqué un nouveau départ pour la BUH. Mais, il reste encore énormément à faire. Lentement mais sûrement, la BUH est en train de reprendre le chemin du professionnalisme, du service à la clientèle et de la rentabilité. Nous vous demandons encore une fois de nous appuyer, de nous épauler en donnant la priorité à votre banque en ce qui a trait à vos transactions financières.

Nous tenons à remercier chaleureusement les membres du Conseil d'Administration qui n'ont pas ménagé leurs efforts, et se sont réunis toutes les semaines pour nous faire bénéficier de leur connaissance et de leur sagesse, sans compter leur participation active au sein des différents Comités d'Audit Interne, de Crédit, de Succursales etc...

Nous remercions également tous nos collaborateurs qui, dès les premiers jours, ont fait confiance à la nouvelle équipe dirigeante et nous ont apporté tout leur soutien et leur savoir-faire. Ensemble, nous travaillons inlassablement, en y mettant souvent de longues heures, pour atteindre nos objectifs.

Une BUH solide, rentable, occupant une position forte dans le secteur bancaire, est un rêve que nous travaillons à concrétiser chaque jour.

Merci et bonne lecture,

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2012-2013



BIOGRAPHIES DES MEMBRES

PRESIDENT Gladys M. COUPET

Gladys M. Coupet a commencé sa carrière à la Citibank en Août 1974 en tant qu'officier de crédit et a occupé le poste de « Country Corporate Officer » de Citigroup en Haïti depuis Octobre 1985 jusqu'au 14 Juin 2013. Au moment de sa sélection en tant que CCO, Gladys était la première femme à occuper un tel poste au sein de la Citigroup et en Haïti.

Mme Coupet a été membre de l'Association Professionnelle des Banques (APB) depuis sa création et a occupé le poste de Président pendant plusieurs mandats. Elle a été active dans la Chambre Américaine de Commerce en Haïti depuis 1985 et a joué le rôle de Président pendant au moins quatre (4) mandats. Elle a également été membre de plusieurs Commissions Présidentielles créées pour stimuler la croissance économique.

Pendant l'année 2009, elle a coordonné la Commission Présidentielle sur la Compétitivité, en mettant l'accent sur la mise en œuvre d'un plan de compétitivité pour Haïti qui a été largement adopté par le Gouvernement, le secteur privé des affaires et les institutions financières internationales comme le document de référence pour la reconstruction d'Haïti.

Mme Coupet a reçu en mars 2010 un Prix de Leadership de la Citigroup pour son leadership extraordinaire au cours de la période du tremblement de terre dévastateur du 12 janvier 2010.

En mai 2010, elle a été nommée par Citibank pour le « Lifetime Achievement Award » du US Banker's Top 25 Most Powerful Women in Banking. En 2012, la Banque de la République d'Haïti (BRH) et le Groupe Croissance ont attribué un prix à Mme Coupet pour son leadership et sa contribution à la modernisation du système bancaire.

Mme Coupet est diplômée Magna Cum Laude de Hunter College à New York avec un baccalauréat en économie et est également titulaire d'une maîtrise en économie de la même université. Après ses études de premier cycle, elle a complété des études post-universitaires à Columbia University.

VICE-PRESIDENT Olivier BARRAU

Olivier BARRAU est un entrepreneur engagé à promouvoir des outils innovateurs pour la croissance économique spécialement au niveau des assurances en Haïti. Après avoir été diplômé du « College of Insurance » à New York, Olivier a pris en charge l'Agence Barrau & Fils S.A. une entreprise de courtage d'assurance familiale en tant que Directeur Général. Se rendant rapidement compte et comprenant bien que la croissance et le développement de son pays ne se feront qu'à travers l'investissement et la création des valeurs ajoutées, il a élaboré un plan d'entreprise d'assurances afin de mieux satisfaire les besoins en assurance du pays.

En Décembre 2001, Olivier Barrau, en coopération avec des investisseurs stratégiques, des partenaires de réassurance et un personnel dynamique crée une compagnie d'assurance multi ligne en Haïti : Alternative Insurance Company SA (AIC). Olivier n'a pas seulement travaillé à éduquer le grand public sur l'assurance, mais avec les investisseurs, ses collègues et le personnel, il accorde une attention spéciale à la recherche et au développement des produits d'assurance qui prennent en considération la structure sociale, la culture et les ressources financières de la population.

Il continue à bâtir des entreprises facilitant la création d'emplois dans un pays qui connaît un taux de chômage très élevé. Olivier siège actuellement au conseil d'administration de Rebo S.A. et Caribbean Bottling Company S.A. (Culligan).

SECRETAIRE Patrick BLANCHET

Patrick Blanchet est le président d'Alo Communications, une chaîne de 20 magasins spécialisés dans la distribution de téléphones cellulaires, cartes et accessoires pour la Digicel. Il est également le Directeur Adjoint et le Directeur Financier de A & B Hardware SA magasins de matériaux de construction. Il est actionnaire et trésorier du groupe de fabrication de vêtements Palm Apparel S.A. qui emploie plus de 3500 personnes.

Il est actuellement Président de la Fédération Haïtienne de Tennis et membre des associations patronales suivantes : Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti (CCIH), Association des Industries d'Haïti (ADIH) et Chambre de Commerce Franco-Haïtienne (CCFH).

Détenteur d'une licence en Génie Civil de l'Université de Syracuse à New York, M. Blanchet a suivi un programme d'architecture à Florence, en Italie. Il est également titulaire d'une maîtrise en Gestion des Affaires avec une spécialisation en Finance et Commerce International, obtenue à l'Université de Miami.

Marcel FONTIN

Marcel Fontin est l'ex Président du Conseil d'administration de la Banque de l'Union Haïtienne, SA. Avant de rentrer en Haïti poursuivre sa carrière dans le secteur bancaire, M. Fontin a effectué un long parcours au sein de plusieurs institutions financières tant en Floride qu'à New York. Connaisseur du secteur bancaire, particulièrement la division des prêts immobiliers, il a occupé de hautes fonctions en Direction et en Opération des institutions financières suivantes : South Shore Community Bank, National Bank Financial Group, Barnett Bank South Florida et Republic National Bank of New York. Il a été également Président de sa propre firme de consultation financière, MF Consultants de 2005 à 2008.

M. Fontin a reçu plusieurs prix en reconnaissance de sa performance, son leadership et sa contribution à la communauté haïtienne en Floride tels : Leadership Broward Foundation Award et SIMACT Foundation Award.

Il a suivi des programmes de formation intensive en Gestion et Analyse de Crédit Commercial à Dun and Bradstreet Foundation ainsi qu'en Gestion Bancaire à la Republic National Bank Financial Institution.

Il a siégé au conseil de plusieurs fondations et associations œuvrant dans le développement économique et est détenteur d'un baccalauréat en Gestion des Affaires de City University à New York.

Christopher HANDAL

Christopher HANDAL a obtenu sa licence en gestion des affaires de l'Université Northeastern à Boston, Massachusetts en 1994. En 1994, il rejoint la Fiberdye Inc. à Queens New York où il occupe un poste de Superviseur en Chef. De retour en Haïti en 1995 il rejoint l'entreprise familiale et en 1996 crée avec ses frères la MSC Trading S.A. dont il est le Président Directeur Général. Christopher dirige depuis lors les entreprises du Groupe MSC. En 2009, Christopher entreprend avec le groupe l'ouverture de MSC Plus S.A, un magasin de distribution à Tabarre et évoluant dans le secteur de la construction. Le groupe inaugure en 2012, la MSC Lumber S.A, un magasin grossiste dans le commerce du bois.

En 2009, le groupe se joint à des investisseurs étrangers et crée la Carabimmo, S.A. une entreprise œuvrant dans le secteur immobilier pour l'exploitation d'établissements touristiques. Christopher est le Président du Conseil de Carabimmo, S.A. En 2013, le groupe inaugure avec leurs partenaires, le Best Western Premier Péton Ville, un hôtel quatre étoiles de 106 chambres au centre de Péton Ville, Haïti.

Christopher est Vice Président de la Fondation Unies pour Haïti, une fondation dont l'objectif principal est de fournir du support à divers entités de la République d'Haïti en vue de la mise en place effective d'un cadre favorable au développement de ce pays à tous les niveaux et particulièrement dans le secteur de la santé. Christopher est également Vice Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ouest dans laquelle il a une participation active au conseil depuis presque 10 ans.

Victor SALIBA III

Victor Saliba III est le Directeur Général Adjoint de la Hinoto, l'institution qui représente exclusivement la marque Toyota en Haïti. Avec une attitude toujours enthousiaste et chaleureuse, il a toujours fait montre d'un engagement sincère d'offrir de la valeur et des avantages à ses clients ce qui lui a valu d'être promu à maintes reprises. Il y a fait un long parcours dans les départements de pièces et de vente. Il est devenu Directeur du Département de Vente en 2002 et Directeur Général Adjoint en 2009.

Durant ses douze années de service à la HINOTO, Victor Saliba a établi des relations de confiance et créé des partenariats et des alliances stratégiques pour l'institution qui lui ont permis de développer la chaîne d'approvisionnement et du garage de la Hinoto. Ces activités opérationnelles se sont concentrées sur le renforcement des relations fidèles de longue durée au sein de la HINOTO, sur l'élaboration de programmes pour répondre aux demandes du marché et aider à approfondir la pénétration du marché.

Tout au long de sa carrière, Victor Saliba a prouvé sa capacité à diriger à travers des situations variées et difficiles. Il est un excellent agent de changement et a un long palmarès de réalisations qui comprennent le redressement des opérations, le démarrage et la gestion des nouvelles installations de service, la création et le lancement du nouveau garage.

Détenteur d'un baccalauréat en Finance de la Florida International University, cet entrepreneur et gestionnaire, habile dans les échanges commerciaux, siège actuellement au conseil de plusieurs sociétés y compris la HINOTO et Comp Haïti.

Harrison SAPRU

Après un début de carrière prometteur, M. Sapru intègre comme Conseiller Stratégique et Directeur Adjoint la CORDEMA, LLC, une firme d'investissement privé et de consultation aux États-Unis avec un fort accent sur le redressement et le partenariat dans ce secteur. Il a surtout participé au développement d'entreprises de marché considérées comme des institutions ayant un potentiel financier stratégique et social à long terme.

Depuis 2011 il a travaillé comme consultant en Haïti dans le secteur financier, particulièrement sur le repositionnement stratégique et financier de la Banque de l'Union Haïtienne (BUH) et de l'Alternative Insurance Company (AIC).

Fin connaisseur du secteur Bancaire et des Assurances, M. Sapru a pris part à toutes les étapes de développement de plusieurs institutions, au niveau local comme sur le plan international. D'ailleurs, avant son implication en Haïti, il a occupé de hautes fonctions à New York dans des grandes Banques d'Investissement où il a travaillé sur les fusions et acquisitions des marchés de capitaux.

Sous le leadership de M. Sapru, qui possède un palmarès à succès dans le cadre de la structuration et du redressement des Institutions Bancaires depuis plus de 20 ans, plusieurs Banques et des Compagnies d'Assurance en difficulté dans les marchés en développement tels que l'Argentine, le Mexique, le Brésil et l'Inde ont renforcé leur approche stratégique et sont parvenus à élaborer un plan de croissance soutenue. Aujourd'hui, ces Banques se retrouvent parmi les leaders dans leurs marchés respectifs.

Détenteur d'un BS en Recherche Opérationnelle de l'Université de Columbia, M. Sapru qui a siégé au conseil de plusieurs sociétés à travers le monde, y compris AIC en Haïti, est également titulaire d'un MBA en Finance de la Columbia Business School.

Salim A. SUCCAR

M. Succar est un avocat Haïtien avec une expertise dans les domaines du droit pénal, de la police, des finances, du droit des sociétés et dans la gestion des ressources. Il a été choisi comme l'expert désigné d'Haïti auprès de l'OEA lors de la réunion annuelle des autorités centrales sur l'entraide judiciaire en matière pénale, a été invité à prendre la parole lors de la 4e Conférence Internationale sur l'Internet pour le droit à l'Université de Montréal, et a été désigné l'expert haïtien de l'ONU pour les réunions sur la ratification de la Convention de Palerme contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles. Il a également servi comme conseiller technique auprès de cinq Ministres de la Justice et comme membre d'une commission mixte entre la Banque Centrale et le Ministère de la Justice, où il était responsable de la mise en œuvre de la cellule de renseignement financier d'Haïti (UCREF) et de fournir une expertise dans les questions de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (AML/CFT).

M. Succar a servi comme conseiller principal de M. René Magloire dans la mission de réforme du Code pénal que lui a confié le président René Préval. M. Succar a également été Directeur de Cabinet adjoint du Président Michel Joseph Martelly et Directeur de Cabinet du Premier Ministre Laurent Salvador Lamothe et est actuellement son Conseiller Spécial. Il est actuellement un des partenaires du cabinet d'avocats Cabinet Lissade à Port-au-Prince, en Haïti, où il se spécialise en droit des sociétés, droit maritime, droit des brevets et des marques de fabrique. Il a contribué régulièrement à la publication annuelle de la Banque mondiale, «Doing Business».

M. Succar est titulaire d'un diplôme en droit de l'Université d'Etat d'Haïti, il est membre de l'Association du Barreau de Port-au-Prince, membre à vie de l'Inter American Bar Association et membre de l'International Bar Association (IBA). Il est également un ancien étudiant du Center for Hemispheric Defense Studies (CHDS) de la National Defense University (NDU).

Jacques VILLEJOINT

Jacques Villejoint est Président Directeur Général de la SOCOPROSA, représentant commercial exclusif de la franchise AVIS RENT A CAR en Haïti depuis 25 ans. La SOCOPROSA est le distributeur autorisé de plusieurs grandes marques telles que : Armor International, Diehard, Rotary Lift, ARB / Old Man Emu; et une compagnie responsable, listée parmi les plus grands contribuables en Haïti.

M. Villejoint, dont le sens des affaires et la discipline sont bien connus, siège aujourd'hui au Conseil de plusieurs sociétés opérant dans différents secteurs de l'économie incluant une société de production et d'importation de produits alimentaires (Rebo S.A.), une société de production et de distribution de boissons (CBC S.A.), une société de distribution de produits de sécurité et matériels et fournitures de bureau (Internegoce S.A.), une société de distribution de pièces détachées pour automobiles (ITG S.A.) et une société de construction antisismique (ALL PRECAST S.A.).

Il est l'un des membres fondateurs de la AIC (Alternative Insurance Company S.A.) depuis 1990 et siège également au conseil d'administration. Il est aussi membre la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti (CCIH) et membre fondateur du Conseil Haïtien pour le Développement des relations avec la Chine (CHDC).

Jacques Villejoint détient un diplôme en Droit des Affaires de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques d'Haïti.

LES DIFFERENTS COMITES DE LA BUH



De gauche à droite:

Mélissa Zephir, Directeur Exécutif Crédit à la Consommation | **Jacques Villejoint**, Membre du Conseil d'Administration | **Farah Woolley**, Directeur Exécutif Crédit Commercial et Industriel | **Christopher Handal**, Membre du Conseil d'Administration | **Gladys M. Coupet**, Président Directeur Général | **Yola J. Maurepas**, Directeur Exécutif PME (Microfinance) | **Olivier Barrau**, Vice-Président du Conseil d'Administration | **Elisabeth Ghylane Sarthou**, Directeur Administration de Crédit



Comité d'Audit

Marcel Fontin, Membre du Conseil d'Administration | **Gina Liautaud**, Vice-Président Exécutif Audit Interne | **Eddy Joseph Deeb**, Actionnaire observateur | **Gladys M. Coupet**, Président Directeur Général | **Harrison Sapru**, Membre du Conseil d'Administration



Comité BUH MasterCard

Amaury Joël Arias, Deputy Director Centre de Cartes de Crédit | **Fabienne Magny**, Directeur de Risque-Recouvrement Centre de Cartes de Crédit | **Gladys M. Coupet**, Président Directeur Général | **Paule Marcia V. Laforest**, Directeur Exécutif Centre de Cartes de Crédit | **Roger Landrin**, Vice-Président Exécutif Centre de Cartes de Crédit



Comité Exécutif de Gestion

Mya Ferdinand, Directeur Change | **Pierre Garody Prévilus Désir**, Vice-Président Conformité | **Abel Labbé**, Directeur Exécutif Direction Financière | **Farah Woolley**, Directeur Exécutif Crédit Commercial et Industriel | **Elisabeth Ghyliane Sarthou**, Directeur Administration de Crédit | **Melissa Zephir**, Directeur Exécutif Crédit à la consommation | **Stephanie Lilavois Gousse**, Directeur Exécutif Affaires Juridiques | **Marie Hélène Boisson**, Vice-Président Ressources Humaines | **Gladys M. Coupet**, Président Directeur Général | **Nancy Caze Mondé**, Directeur Exécutif Services Généraux | **Gina Liautaud**, Vice-Président Exécutif Audit Interne | **Ariel Tovar Lévêque**, Officier Senior Marketing | **Lionel Gousse**, Vice-Président Exécutif Opérations | **Jean Wilner Alexandre**, Directeur Technique et Informatique | **Frédéric Ambroise**, IT Project Manager | **Yola J. Maurepas**, Directeur Exécutif Crédit PME / Microfinance | **Amaury Joël Arias**, Deputy Director Centre de Cartes de Crédit | **Roger Landrin**, Vice-Président Exécutif Centre de Cartes de Crédit | **Gessie Roy**, Directeur Exécutif Actionariat



Equipe de Direction

Gina Liautaud, Vice-Président Exécutif Audit Interne | **Pierre Garody Prévilus Désir**, Vice-Président Conformité | **Marie Hélène Boisson**, Vice-Président Ressources Humaines | **Lionel Gousse**, Vice-Président Exécutif Opérations | **Gladys M. Coupet**, Président Directeur Général | **Roger Landrin**, Vice-Président Exécutif Centre de Cartes de Crédit

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.
NOUVELLE IDENTITE CORPORATIVE**

NOUVELLE IDENTITE CORPORATIVE

MISSION

“Bâtir une relation de confiance réciproque avec nos clients grâce à des solutions novatrices et une équipe de professionnels avisés afin d’atteindre des objectifs communs de croissance et de prospérité.”

VISION

“Être la banque de référence en créant une nouvelle dynamique client-banque, dans le but d’avoir un impact significatif et mesurable sur la croissance de nos clients et le développement économique de notre communauté.”

PRESENTATION DU LOGO

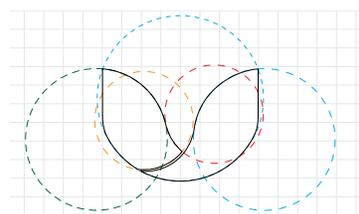
En 2013, le conseil d’Administration de la BUH, voulant apporter un souffle nouveau dans le secteur financier en Haïti et du même coup rehausser l’image de la banque, entreprend la transformation de son logo et un réel rajeunissement de sa marque. En effet, la marque est un point de repère et a une importance stratégique pour la banque. Elle représente et transmet les valeurs promues par l’institution et sur lesquelles se construit la relation à long terme avec le client. Enfin, la marque est également la clé de la différenciation concurrentielle.

En s’inspirant de l’ancien logo, elle propose un concept rafraîchi par l’innovation aussi bien dans la forme que dans le fond. Cette nouvelle identité est adaptée à la nouvelle génération de clients ciblés par l’institution et représentative de la gamme de produits novateurs qu’elle compte offrir.

Le symbole de l’Union, qui a toujours été au centre de la marque BUH, en mathématiques représente la réunion de deux ensembles et leurs Intérêts communs. Le cercle, qui englobe ce symbole, en tant que point est l’emblème de perfection et de l’union par l’absence de division possible. Le cercle symbolise le départ, le début et à la fois le point d’arrivée. C’est l’endroit d’où l’on vient et l’endroit où l’on souhaite retourner. Si le point est symbole de stabilité et d’éternité, la circonférence du cercle représente le mouvement, le changement, les transformations. Ainsi les deux sont liés.

L’orange est une couleur vibrante et pleine d’énergie. De par son association au changement de saison, l’orange représente le changement et la mobilité en général. De plus, l’orange détermine la direction dans laquelle l’attention doit se diriger et est considérée plutôt sympathique et invitante. La teinte du bleu plus pâle a un caractère rafraîchissant et accueillant. Cette teinte est considérée relaxante et apaisante sans pour autant manquer de force et de crédibilité.

La direction de la BUH propose donc d’établir pour la marque une personnalité affirmée, sincère, dynamique et positive auprès de leur clientèle. Elle compte sur ses actionnaires, employés, partenaires et clients pour en assurer la pédagogie et la promotion.



BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

États financiers

30 septembre 2013

(Rapport des vérificateurs indépendants ci-joint)



Mérové-Pierre - Cabinet d'Experts-Comptables

P.O. Box 13270, Delmas
Port-au-Prince
Haïti

7, rue Lechaud
Bourdon, Port-au-Prince
Haïti

Téléphone : (509) 2813-0334 / 0335
e-mail : administration@merove-pierre.com
mireille.merove-pierre@merove-pierre.com
Website : www.merove-pierre.com

Rapport des vérificateurs indépendants

Au Conseil d'Administration
Banque de l'Union Haïtienne, S.A.:

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de la Banque de l'Union Haïtienne, S.A. (BUH), comprenant le bilan au 30 septembre 2013, les états des résultats, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que le sommaire des principales conventions comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction vis-à-vis des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la fidélité de ces états financiers conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité inclut: la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne pertinent à la préparation et à la présentation fiable d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, imputables à des fraudes ou erreurs; le choix et l'application de principes comptables appropriés; et la détermination d'estimations comptables vraisemblables dans les circonstances.

Responsabilité des Vérificateurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux normes de déontologie en vigueur et que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des vérificateurs, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes importantes imputables à des fraudes ou erreurs. En procédant à l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération la structure de contrôle interne pertinente à la préparation et à la présentation fiable d'états financiers afin d'utiliser des procédés de vérification appropriés dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entreprise. Une vérification comprend également l'appréciation du caractère approprié des principes comptables utilisés et la vraisemblance des estimations comptables faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour supporter notre opinion.



Mérové-Pierre - Cabinet d'Experts-Comptables.
A partnership established under Haitian law.



Au Conseil d'Administration
Banque de l'Union Haïtienne, S.A.:
Page 2

Opinion

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Banque de l'Union Haïtienne, S.A. au 30 septembre 2013 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière.

Observation

Le rapport des vérificateurs indépendants en date du 5 mars 2013 sur les états financiers de l'exercice 2012 présentait une opinion défavorable en raison du fait que les états financiers n'incluaient pas de redressements et/ou des informations concernant la continuité de l'exploitation de la Banque dans le cours normal des affaires.

Tel qu'expliqué à la **note 1**, en date du 3 mai 2013, un groupe d'investisseurs a fait l'acquisition de 67% du capital autorisé de la Banque avec un apport de fonds de G 304,797M et a acquis également des obligations subordonnées pour un montant de US\$ 498M équivalant à environ G 22 millions. Un nouveau Conseil d'Administration a été nommé à l'Assemblée Générale le 20 juin 2013 qui a défini de nouveaux axes stratégiques pour la croissance et la rentabilité de la Banque à court et à moyen terme. Des actions concrètes ont été posées par la Direction qui ont permis la récupération d'importants montants litigieux (**notes 7, 10 et 15**). De ce fait, prenant en considération cet apport de fonds, les revenus nets de l'exercice de G 157M, les nouvelles orientations de la Banque et le budget opérationnel préparé par la Direction pour l'exercice 2013-2014, la restriction concernant la continuité d'exploitation de la Banque n'est plus jugée nécessaire.

René Pierre Cabinet d'Experts-Comptables

Port-au-Prince, le 28 janvier 2014

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Bilans****30 septembre 2013 et 2012****(Exprimé en milliers de gourdes)**

	Notes	2013	2012
ACTIF			
LIQUIDITÉS	5	G 2,303,892	1,592,947
PLACEMENTS À L'ÉTRANGER	6	24,978	24,103
PRÊTS	7	1,434,119	1,433,461
Provision pour pertes de valeur sur prêts		<u>(6,250)</u>	<u>(29,070)</u>
		1,427,869	1,404,391
IMMOBILISATIONS	8	188,428	177,661
Amortissement cumulé		<u>(112,607)</u>	<u>(102,272)</u>
		75,821	75,389
AUTRES			
Biens immobiliers hors exploitation	9	157,879	143,407
Autres éléments d'actif	10	<u>57,911</u>	<u>74,391</u>
		215,790	217,798
		G 4,048,350	3,314,628
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES			
DÉPÔTS	11	3,560,717	3,228,441
AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF	12	153,894	127,013
AVANCE – ABI BANK Ltd.	13	72,686	143,132
TOTAL DU PASSIF		3,787,297	3,498,586
AVOIR DES ACTIONNAIRES			
Capital-actions libéré	14	450,000	150,202
Surplus d'apport		93,848	105,321
Réserve légale		1,541	1,541
Réserve générale pour pertes sur prêts	7	24,916	20,641
Réserve de réévaluation - terrains et immeubles		5,653	5,653
Déficit cumulé		<u>(314,905)</u>	<u>(467,316)</u>
		261,053	(183,958)
		G 4,048,350	3,314,628

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**États des résultats****Exercices terminés les 30 septembre 2013 et 2012****(Exprimé en milliers de gourdes, à l'exception du revenu par action)**

	Notes	2013	2012
REVENU D'INTÉRÊTS			
Prêts	7 G	241,710	178,041
Bons BRH, placements et autres		<u>9,995</u>	<u>20,380</u>
		251,705	198,421
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		7,995	8,083
Autres		<u>2,119</u>	<u>1,195</u>
		10,114	9,278
REVENU NET D'INTÉRÊTS			
		241,591	189,143
Récupération de la provision pour pertes de valeur sur prêts			
	7	55,325	5,863
REVENU NET D'INTÉRÊTS APRÈS PROVISION POUR PERTES DE VALEUR SUR PRÊTS			
		296,916	195,006
AUTRES REVENUS			
Commissions		79,360	79,305
Frais opérationnels		(18,200)	(14,684)
Gain de change		18,575	9,009
Autres	15	<u>81,856</u>	<u>14,496</u>
		161,591	88,126
REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS			
		458,507	283,132
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Salaires et autres prestations du personnel	16	123,586	117,454
Frais de locaux, matériel et mobilier		43,827	45,309
Amortissement	8	24,412	24,730
Autres		<u>108,559</u>	<u>73,327</u>
		300,384	260,820
REVENU AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU			
		158,123	22,312
Impôt sur le revenu	17	44,571	311
Utilisation de l'avantage fiscal non comptabilisé		<u>(43,134)</u>	<u>(311)</u>
Impôt, net		1,437	-
REVENU NET DE L'EXERCICE			
		156,686	22,312
Revenu net par action équivalente de capital libéré			
	G	130	37

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.
États de l'évolution de l'avoir des actionnaires
Exercices terminés les 30 septembre 2013 et 2012
(Exprimé en milliers de gourdes)

	Notes	Capital- actions libéré	Actions de trésorerie	Surplus d'apport	Réserve légale	Réserve générale pour pertes sur prêts	Réserve de réévaluation-terrains et immeubles	Déficit cumulé	Total
Solde au 30 septembre 2011	G	150,202	-	105,321	1,541	14,883	5,653	(483,870)	(206,270)
Revenu net de l'exercice		-	-	-	-	-	-	22,312	22,312
Virement du déficit cumulé		-	-	-	-	5,758	-	(5,758)	-
		-	-	-	-	5,758	-	16,554	22,312
Solde au 30 septembre 2012	G	150,202	-	105,321	1,541	20,641	5,653	(467,316)	(183,958)
Revenu net de l'exercice		-	-	-	-	-	-	156,686	156,686
Virement du déficit cumulé		-	-	-	-	4,275	-	(4,275)	-
		-	-	-	-	4,275	-	152,411	156,686
Transactions avec les actionnaires:									
Ventes d'actions	14	299,798	-	5,000	-	-	-	-	304,798
Reprise d'actions – ABI BANK Ltd.	14	-	(72,319)	-	-	-	-	-	(72,319)
Honoraires légaux réglés en actions	14	-	18,319	15,721	-	-	-	-	34,040
Conversion des obligations subordonnées	14	-	54,000	(32,194)	-	-	-	-	21,806
		299,798	-	(11,473)	-	-	-	-	288,325
Solde au 30 septembre 2013	G	450,000	-	93,848	1,541	24,916	5,653	(314,905)	261,053

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

États des flux de trésorerie

Exercices terminés les 30 septembre 2013 et 2012

(Exprimé en milliers de gourdes)

	Notes	2013	2012
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION:			
Revenu net de l'exercice	G	156,686	22,312
Éléments de conciliation du revenu net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation:			
Amortissement des immobilisations	8	24,412	24,730
(Récupération) provision pour pertes de valeur sur prêts	7	(55,325)	(5,863)
Effet de change de réévaluation de la provision pour pertes de valeur sur prêts en dollars US	7	59	61
Gains sur plus-value sur bien hors exploitation	9	-	(9,014)
Changements dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation:			
Acquisition des biens immobiliers hors exploitation		(8,435)	-
Augmentation des placements à l'étranger net		(875)	(887)
Remboursement (décaissement) de prêts, net		31,788	(273,713)
Augmentation (diminution) nette des dépôts		332,276	(78,714)
Variation des autres éléments d'actif et de passif		<u>43,361</u>	<u>(15,324)</u>
Liquidités provenant (utilisées) des activités d'exploitation		523,947	(336,412)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT:			
Acquisitions d'immobilisations, net d'ajustements	8	(30,881)	<u>(5,362)</u>
Liquidités utilisées dans des activités d'investissement		(30,881)	(5,362)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT:			
Diminution (augmentation) de l'avance de ABI BANK Ltd.		(70,446)	4,897
Ventes d'actions nettes des conversions d'actions		360,644	-
Rachat d'actions, net		(72,319)	-
Liquidités provenant des activités de financement		217,879	4,897
Variation nette des liquidités		710,945	(336,877)
Liquidités au début de l'exercice		1,560,663	1,892,235
Incidence de change sur les liquidités en devises du début de l'exercice		<u>32,284</u>	<u>37,589</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	5 G	2,303,892	1,592,947

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(1) ORGANISATION

La Banque de l'Union Haïtienne, S.A. (BUH) est une société anonyme établie sous les lois de la République d'Haïti et autorisée à fonctionner par arrêté présidentiel publié au Moniteur le 26 juillet 1973. L'objectif principal de la BUH est de réaliser toutes sortes d'opérations commerciales bancaires en vue d'intensifier le développement des principales activités économiques du pays. Le siège social de la BUH est situé au 76, de la rue Bonne Foi. Suite au séisme du 12 janvier 2010, le siège social a été temporairement relocalisé au local de la carte de crédit au 24, de la rue Clervaux.

En date du 18 août 2006, la Banque de l'Union Haïtienne S.A. (BUH) avait signé un accord d'alliance stratégique avec ABI BANK Ltd., membre de ABI Financial Group enregistré et basé à St John's, Antigua et Barbade. En vertu de cet accord, ABI BANK Ltd. devait, par étapes, faire l'acquisition de 49% du total du capital de la BUH. Les montants déjà décaissés et engagés par ABI BANK Ltd. dans le cadre de cette transaction sont décrits aux **notes 13 et 14**.

En date du 19 décembre 2012, le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince a rendu un jugement par défaut autorisant la BUH à prendre possession de la totalité des actions détenues par ABI BANK Ltd. en compensation de créances dûes par cette dernière. Ces actions ont été reprises par la Banque à titre d'actions de trésorerie au cours de l'exercice (**note 14**). La Banque de la République d'Haïti (BRH) a aussi libéré les montants avancés par ABI BANK Ltd qu'elle gardait en fiducie, en compensation des pertes (**note 5**). Ceci a également permis à la BUH de récupérer tous les montants dus par ABI BANK Ltd (**note 13**).

En date du 3 mai 2013, la Banque a signé un contrat de cession d'actions avec un groupe d'investisseurs pour un montant total de \$US 6,977,000 équivalant à G 304,797,267, lui conférant environ 67% du capital autorisé et libéré de la Banque. De plus, dans le cadre de cette transaction, certains de ces investisseurs ont également souscrit en date du 22 mai 2013 à des obligations subordonnées d'une durée de 5 ans et portant intérêt au taux de 4.5% l'an pour un montant total de \$US 498,500 équivalant à G 21.8 millions. Ces obligations étaient convertibles à partir du 10 juin 2013 en un montant fixe de 216,000 actions, à un taux de conversion pré-établi. Ces investisseurs ont exercé cette option de conversion d'actions en date du 30 septembre 2013 à partir des actions de trésorerie que la Banque a récupéré de ABI BANK Ltd.

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

(a) Cadre de préparation des états financiers

Les états financiers de la Banque de l'Union Haïtienne ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 30 janvier 2014.

(À suivre)

Notes aux états financiers

(2) **BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)**

(b) **Base d'évaluation des états financiers**

Les états financiers ci-joints sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des terrains et immeubles (**note 8**) et des placements immobiliers (**note 9**).

Les méthodes utilisées pour mesurer la juste valeur sont décrites dans les notes correspondantes.

(c) **Monnaie de présentation**

Les états financiers ci-joints sont préparés en gourdes haïtiennes, monnaie fonctionnelle de la Banque. Les informations financières ont été arrondies en milliers de gourdes.

(d) **Estimations et jugement**

Lors de la préparation de ces états financiers en accord avec les Normes Internationales d'Information Financière, la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que les résultats de l'exercice. Les résultats actuels peuvent être différents de ces estimations.

Ces estimations et hypothèses sont revues de manière continue. L'effet de révision de ces estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu ainsi qu'aux exercices futurs affectés.

Des estimations et l'exercice de jugement ont influencé l'application des principes comptables et ont un effet important sur les montants reflétés aux états financiers. Les principaux postes des états financiers affectés par ces estimations et ce jugement sont listés ci-dessous:

- Note 6** Évaluation de la provision pour pertes de valeur sur les placements étrangers
- Note 7** Évaluation de la provision pour pertes de valeur sur prêts et de la réserve générale pour pertes sur prêts
- Note 8** Amortissement et valorisation des immobilisations
- Note 9** Valorisation des biens immobiliers hors exploitation
- Note 10** Évaluation des montants à recevoir reflétés dans les autres actifs
- Note 17** Utilisation des pertes reportées dans le calcul de l'impôt.

De l'avis de la Direction, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers ci-joints.

(a) Conversion des comptes exprimés en devises

Conformément au IAS no. 21, les éléments monétaires d'actif et de passif exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes au taux de change prévalant à la date du bilan. Les gains et les pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à l'état des résultats.

Les transactions effectuées en devises sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction. Les gains et pertes sur les opérations de change sont inscrits à l'état des résultats.

(b) Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées au coût et représentent les montants gardés en caisse, les dépôts à la BRH et à la BNC en couverture des réserves obligatoires, les dépôts à d'autres banques avec une maturité à très court terme, et/ou remboursables sur demande, et les effets de compensation.

(c) Placements

La Banque a fait le choix d'adopter, de manière anticipée, IFRS 9 en remplacement de IAS 39 pour la présentation de ses instruments financiers au cours de l'exercice 2013. Cette application anticipée n'a aucune incidence sur la présentation et la classification des placements de la Banque.

Les placements sont composés de placements à l'étranger et sont classifiés comme suit :

Les placements avec maturité fixe comptabilisés au coût amorti:

Ces placements sont composés principalement de dépôts à terme et d'une obligation dans une société commerciale étrangère. Ces placements sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la provision pour perte de valeur. Les fluctuations de valeur ne sont pas comptabilisées mais sont divulguées en notes aux états financiers. La détention de ces placements s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

(À suivre)

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(c) Placements (suite)

Les placements en titres détenus pour revente (désignés par la Direction à la juste valeur par le biais des résultats):

Ces placements sont composés principalement de placements en titres. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur. Les fluctuations de juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats.

Les gains et pertes réalisés lors de la vente des placements ainsi que les dévaluations constatées par rapport à la valeur d'origine qui reflètent des baisses durables de valeur sont imputés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

(d) Prêts

Les prêts sont comptabilisés à leur valeur au coût amorti.

Les prêts non productifs comprennent ceux pour lesquels les intérêts ne sont pas comptabilisés. Ces prêts sont comptabilisés comme prêts réguliers lorsque les paiements sont à jour et que la Direction n'a plus de doute concernant le recouvrement de ces prêts.

Les prêts restructurés sont ceux pour lesquels la Banque accepte de modifier les dispositions en raison de la détérioration financière de l'emprunteur. Les prêts restructurés sont comptabilisés comme prêts réguliers une fois que ces prêts sont en conformité avec les conditions applicables aux prêts réguliers.

Les prêts sont radiés contre la provision pour pertes sur prêts établie au bilan lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétées et qu'il est peu probable qu'on puisse effectuer le recouvrement d'autres sommes. Les soldes de cartes de crédit et de Microcrédit sont radiés lorsque le solde est en souffrance depuis plus de 180 jours.

Les récupérations sur créances radiées antérieurement sont comptabilisées directement à la provision pour pertes de valeur sur prêts au bilan lorsqu'elles sont perçues.

Conformément à IAS no. 39, la Direction établit une provision pour pertes de valeur sur prêts en fin d'exercice qui représente une estimation de la perte de valeur réelle sur le portefeuille de prêts à cette date. Cette provision est établie en prenant en considération les éléments probants spécifiques tels que les arriérés de remboursement, la valeur des garanties, les possibilités de recouvrement futur, et la situation économique de l'emprunteur qui ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt spécifique ou d'un groupe de prêts avec un risque similaire. Cette provision tient aussi compte de l'expérience et du jugement de la Direction.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(d) Prêts (suite)

La provision pour pertes de valeur sur prêts apparaissant à l'état des résultats représente la différence entre la provision déterminée ci-dessus et la provision du début de l'exercice, nette des radiations, des récupérations et de l'effet de change résultant de la réévaluation des provisions spécifiques pour pertes de valeur sur prêts exprimées en dollars.

La Banque respecte également la réglementation de la Banque Centrale en matière de provision telle que prescrite dans la circulaire 87. Lorsque la provision requise selon les normes établies par la Banque Centrale excède la provision pour pertes sur prêts reflétés au bilan, l'excédent de provision est reflété dans un compte de réserve générale pour pertes sur prêts, à l'avoir des actionnaires **(3 l)**.

(e) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût, à l'exception des terrains et des immeubles qui ont été réévalués à leur juste valeur conformément au traitement permis par IAS 16. À l'exception des terrains et des améliorations locatives, elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leurs vies utiles.

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de bail selon la méthode d'amortissement linéaire.

La juste valeur des terrains et immeubles a été déterminée à partir d'évaluations d'experts indépendants en immobiliers. Les valeurs nettes aux livres ont été ajustées aux justes valeurs ainsi déterminées. L'effet de réévaluation a été comptabilisé net des impôts reportés y relatifs à un poste distinct de réserve de réévaluation à l'avoir des actionnaires **(3 m)**.

Les taux en vigueur pour les principales catégories d'immobilisations sont comme suit:

Immeubles	2.8%
Véhicules	25%
Équipements, matériel et mobilier	10% - 20%
Équipements informatiques	20%
Logiciel informatique	14% - 20%
Améliorations locatives	10%

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(e) Immobilisations (suite)**

La méthode d'amortissement, la durée de vie et la valeur résiduelle des différentes catégories d'immobilisations sont revues à chaque fin d'exercice.

Les dépenses importantes d'amélioration et de reconditionnement sont capitalisées, alors que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux dépenses.

Les gains ou pertes réalisés lors de la disposition d'immobilisations sont reflétés à l'état des résultats. Lorsque des terrains et immeubles réévalués sont vendus, la plus-value y relative, reflétée à la réserve de réévaluation, est virée aux bénéfices non répartis.

(f) Propriétés détenues pour revente

Conformément à IFRS 5, les propriétés détenues pour revente, présentées dans le poste Biens Immobiliers Hors Exploitation, sont des terrains et immeubles reçus en dation de créances. Ces propriétés sont évaluées au moindre de la juste valeur et du coût correspondant au solde des prêts et des intérêts à recevoir, lors de l'insolvabilité constatée des débiteurs, en y ajoutant les frais déboursés par la Banque à des fins de reprise.

La Banque a établi un programme de vente selon lequel ces propriétés devraient être activement commercialisées dans leur état actuel dans un délai n'excédant pas en général un an. Les biens ne répondant pas à ces critères sont reclassés dans les placements immobiliers.

La valeur aux livres de ces propriétés est analysée à la date de chaque bilan afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur aux livres est ramenée à la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente net estimé, dans le cours normal des activités.

La juste valeur a été estimée à partir des expertises effectuées par des évaluateurs en immobilier indépendants.

(g) Placements en immobilier

Les placements en immobilier, présentés dans le poste Biens Immobiliers Hors Exploitation, représentent des terrains et immeubles détenus par la Banque pour une période et une utilisation indéterminées, en prévision que les biens connaîtront un accroissement en valeur par rapport à leur valeur comptable d'origine.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(g) Placements en immobilier (suite)**

Ces immeubles sont gardés à la juste valeur et ne sont pas amortis, conformément au traitement permis par IAS 40. Les justes valeurs ont été estimées à partir des expertises effectuées par des évaluateurs en immobilier indépendants.

Toute plus ou moins-value future résultant d'un changement dans la juste valeur de ces placements en immobilier est comptabilisée à l'état des résultats.

Les revenus de loyers et les frais relatifs à la gestion des immeubles sont comptabilisés à l'état des résultats.

(h) Dépôts

Les dépôts sont comptabilisés au coût. La juste valeur des dépôts est assimilable à la valeur aux livres, puisque les taux d'intérêts sont indexés au taux du marché.

(i) Capital-actions

Le capital-actions reflété à l'avoir des actionnaires est composé d'actions ordinaires. Les coûts directs liés à l'émission de nouvelles actions sont comptabilisés, net de l'effet de l'impôt sur le revenu, aux bénéfices non répartis (déficit). Les actions privilégiées n'ont pas été libérées.

(j) Surplus d'apport

L'excédent des versements reçus sur le capital-actions par rapport à la valeur nominale des actions est enregistré au surplus d'apport. L'écart entre le prix des actions émises ou rachetées et la valeur nominale de ces actions est imputé au surplus d'apport jusqu'à épuisement de ce compte, puis aux bénéfices non répartis (déficit).

(k) Actions de trésorerie

Les actions de trésorerie représentent des actions rachetées par la Banque à la juste valeur. Ces actions sont reflétées à ce poste à leur valeur nominale.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(l) Réserve légale**

Conformément à la loi sur les sociétés financières, un prélèvement de 10% sur le revenu avant impôts sur le revenu, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est effectué chaque année en vue de constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint 50% du capital-actions libéré.

Au cours des exercices antérieurs, la BRH avait autorisé le virement des réserves légales constituées à ces dates, aux bénéfices non répartis.

(m) Réserve générale pour pertes sur prêts

Le poste de réserve générale pour pertes sur prêts établi par la Direction est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis (déficit) et représente l'excédent des provisions requises par la Banque Centrale pour couvrir les risques de pertes potentielles et les provisions générales sur le portefeuille de prêts, par rapport aux provisions calculées selon les Normes Internationales d'Information Financière. Cette réserve n'est pas sujette à distribution.

(n) Réserve de réévaluation – terrains et immeubles en exploitation

La plus-value, résultant de la réévaluation des terrains et immeubles en exploitation est reflétée au poste réserve de réévaluation à l'avoir des actionnaires.

Toute moins-value résultant de la réévaluation de terrains ou immeubles est enregistrée directement comme une dépense à l'état des résultats à moins qu'elle ne soit relative à une plus-value existante pour un même terrain ou immeuble antérieurement réévalué. Le cas échéant, cette moins-value sera affectée préalablement au poste de réévaluation à l'avoir des actionnaires. Cette réserve n'est pas sujette à distribution.

(o) Intérêts

Les revenus et les dépenses d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces intérêts incluent principalement les revenus d'intérêts sur les prêts, les Bons BRH et les placements étrangers ainsi que les dépenses d'intérêts sur les dépôts.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(o) Intérêts (suite)**

Les revenus d'intérêts sur les prêts sont comptabilisés sur une base d'exercice. Cependant, lorsque les intérêts dus excèdent 89 jours, à compter de la date d'échéance, les intérêts courus sur les prêts cessent d'être comptabilisés. Les intérêts non payés et déjà comptabilisés sont renversés. Les paiements d'intérêts reçus subséquemment sont appliqués à titre de revenu, seulement si, de l'avis de la Banque, il n'existe aucun doute quant au recouvrement ultime de la totalité du capital. Les revenus d'intérêts sur les cartes de crédit sont capitalisés jusqu'à 180 jours. Après quoi, le solde dû impayé est radié.

(p) Commissions

Les commissions qui sont importantes aux taux d'intérêts effectifs des actifs et passifs financiers sont incluses, lorsqu'applicables, dans le calcul de ce taux d'intérêts effectif.

Les revenus et les dépenses de commissions assimilables à des frais de service sont comptabilisés à l'état des résultats lorsque les services sont rendus.

(q) Avantage fiscal

Conformément à IAS 12, l'avantage fiscal est enregistré à l'état des résultats, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments enregistrés directement à l'avoir des actionnaires. Dans ces cas, l'effet des impôts qui y sont liés est également reporté à l'avoir des actionnaires.

L'avantage fiscal comprend les montants courants et les montants reportés, lorsqu'applicables. Les montants courants représentent les montants calculés sur les résultats imposables fiscalement en appliquant les taux statutaires ainsi que tous autres ajustements qui affectent les montants à payer ou à récupérer de la Banque.

Les montants reportés provenant des écarts temporaires entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et leur valeur correspondante pour fins fiscales, sont reflétés dans les autres éléments d'actif ou de passif, lorsqu'applicable.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(q) Avantage fiscal (suite)**

La Banque a comptabilisé, aux autres éléments de passif, l'impôt reporté résultant de la réévaluation des terrains et des placements en immobilier. Ces impôts reportés seront renversés lors de la vente respective de terrains et des placements en immobilier.

En vertu de la loi sur l'impôt sur le revenu, les pertes nettes peuvent être reportées contre des profits futurs pour une période n'excédant pas cinq ans. L'avantage fiscal résultant de ces pertes n'est pas comptabilisé dans les autres éléments d'actif car la Direction n'a pas l'assurance que ces pertes seront utilisées avant qu'elles n'expirent. Cet avantage fiscal sera enregistré proportionnellement à l'utilisation de ces pertes fiscales.

(r) Réserves statutaires

Conformément aux lois et réglementations régissant la matière, les banques doivent garder à la Banque Centrale des réserves statutaires, aux 30 septembre 2013 et 2012, de 35% et 29% sur les passifs en gourdes et 39% et 34% sur les passifs en monnaies étrangères respectivement. Les réserves sur les passifs libellés en monnaies étrangères doivent être constituées à 100% en monnaies étrangères.

(s) Revenu net par action équivalente de capital libéré

Le revenu net par action équivalente de capital libéré est calculée en divisant le revenu net de l'exercice, attribuable aux actionnaires de la Banque, par la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

(t) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application

À la date de ces états financiers, plusieurs normes, modifications et interprétations ont été émises mais n'étaient pas encore en vigueur en date du 30 septembre 2013. À l'exception de la norme IFRS 9 appliquée de manière anticipée et qui n'a eu aucune incidence sur les états financiers (**note 3c**), ces normes n'ont pas été prises en considération au niveau de la préparation de ces états financiers et ne devraient pas dans l'ensemble avoir un impact important sur les états financiers de la Banque.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est d'une importance cruciale dans l'exploitation de la Banque.

Parmi les risques financiers que la Banque doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidités, de crédit et de marché qui inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts.

L'appréciation par la Direction des principaux risques de la BUH est comme suit:

A) RISQUE DE LIQUIDITÉS

La gestion du risque de liquidités par la Banque permet de dégager régulièrement les excédents qui sont placés en Bons BRH ou en prêts interbancaires.

Le service de la Trésorerie de la Banque assure une gestion prudente quotidienne de ses besoins opérationnels en liquidités. Les dépôts à terme à échoir ainsi que les besoins du Département de Crédit pour des décaissements éventuels sont pris en compte dans les paramètres de calcul des excédents disponibles pour les placements en Bons BRH ou en prêts interbancaires.

La BUH respecte en général les normes prudentielles de la Banque Centrale en matière de liquidités; elle maintient les réserves obligatoires exigées par la circulaire 72-3 aux 30 septembre 2013 et 2012.

La date d'échéance des passifs financiers de la Banque étaient comme suit aux 30 septembre:

30 septembre 2013

En milliers de gourdes)

		<u>Courant</u>	<u>1-3 mois</u>	<u>3 mois -1an</u>	<u>Plus d'un an</u>	<u>Total</u>
Dépôts: (note 11)						
Dépôts à vue	G	1,177,082	-	-	-	1,177,082
Dépôts d'épargne		1,743,656	-	-	-	1,743,656
Dépôts à terme		<u>136,908</u>	<u>158,103</u>	<u>71,904</u>	<u>273,064</u>	<u>639,979</u>
Total dépôts		<u>3,057,646</u>	<u>158,103</u>	<u>71,904</u>	<u>273,064</u>	<u>3,560,717</u>
Autres éléments de passif (note 12)						
Avances de		130,764	7,018	7,502	-	145,284
ABI BANK Ltd (note 13)		-	-	<u>72,686</u>	-	<u>72,686</u>
		130,764	7,018	80,188	-	217,970
TOTAL	G	3,188,410	165,121	152,092	273,064	3,778,687

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)A) RISQUE DE LIQUIDITÉS (SUITE)30 septembre 2012

En milliers de gourdes)

		<u>Courant</u>	<u>1-3 mois</u>	<u>3 mois -1an</u>	<u>Plus d'un an</u>	<u>Total</u>
Dépôts: (note 11)						
Dépôts à vue	G	902,955	-	-	-	902,955
Dépôts d'épargne		1,710,240	-	-	-	1,710,240
Dépôts à terme		134,199	159,677	72,055	249,315	615,246
Total dépôts		<u>2,747,394</u>	<u>159,677</u>	<u>72,055</u>	<u>249,315</u>	<u>3,228,441</u>
Autres éléments de passif (note 12)		111,145	-	7,258	-	118,403
Avances de ABI BANK Ltd. (note 13)		-	-	143,132	-	143,132
		111,145	-	150,390	-	261,535
TOTAL	G	2,858,539	159,677	222,445	249,315	3,489,976

La BUH est très sensibilisée aux risques liés au blanchiment d'argent et a renforcé ses procédures de contrôle de manière à anticiper, cerner et mieux gérer les risques liés à la problématique du blanchiment. Une plus grande vigilance est exercée au niveau opérationnel de manière à signaler ponctuellement aux autorités compétentes tout mouvement transactionnel anormal ou inhabituel ainsi que toute situation équivoque suscitant un doute dans les comportements de la clientèle.

De plus des séances de formation sont assurées par la Direction de la Conformité dans toute la Banque en vue de sensibiliser et responsabiliser davantage nos employés à la problématique du blanchiment.

En décembre 2012, la Banque a fait une mise à jour d'un programme de surveillance devant permettre de compiler une base de données pour les consultations sur les mauvais débiteurs, interdits de chèquiers, clients malhonnêtes ou à risque du secteur bancaire.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

Le risque de crédit ou risque commercial est le risque de perte financière résultant de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter partiellement ou entièrement de ses obligations financières ou contractuelles à l'endroit de la Banque. Les politiques monétaires adoptées par la Banque Centrale ainsi que la Réserve Fédérale aux États-Unis ou certains autres organismes internationaux dans les territoires où la Banque détient certains actifs ont une incidence sur les activités, les résultats et la situation financière de la Banque.

Ce risque concerne les actifs financiers suivants:

(En milliers de gourdes)	2013	2012
Liquidités (note 5) :		
Dépôts à la BRH et à la BNC	G 1,864,158	1,189,902
Dépôts à des banques étrangères	149,180	158,640
Effets en compensation	<u>29,350</u>	<u>34,968</u>
	<u>2,042,688</u>	<u>1,383,510</u>
Placements:		
Placements à l'étranger (note 6)	24,978	24,103
Intérêt à recevoir sur placement (note 10)	-	19,628
	<u>24,978</u>	<u>43,731</u>
Crédit:		
Prêts nets	1,430,119	1,404,391
Intérêts à recevoir sur prêts	<u>4,724</u>	<u>2,309</u>
	<u>1,434,843</u>	<u>1,406,700</u>
Autres actifs (note 10):		
Comptes à recevoir – assurances	-	10,268
Comptes à recevoir – autres	<u>5,998</u>	<u>5,878</u>
	<u>5,998</u>	<u>16,146</u>
Total des actifs financiers	G 3,508,507	2,850,087

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)****B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)****i) Liquidités**

Ces liquidités sont maintenues dans des institutions financières importantes que la Banque considère comme solides. La viabilité financière de ces institutions est revue de manière périodique par la Direction. Aux 30 septembre 2013 et 2012, 91% et 86% de ces liquidités sont gardées respectivement à la Banque Centrale et la BNC.

ii) Placements

Ce risque survient lorsqu'un titre de placement subit une baisse importante suite aux mauvais résultats, réels ou anticipés, de la société émettrice du titre.

La Banque considère le risque sur les placements à l'étranger et les intérêts à recevoir y relatifs aux 30 septembre 2013 et 2012 comme modéré, à l'exception de l'obligation dans une société étrangère (Autorité aéroportuaire d'Antigua et Barbuda, appartenant à 100% au Gouvernement d'Antigua) dont le risque était considéré élevé et pour lequel la Banque avait constitué une provision pour perte de valeur durant l'exercice 2010. Les informations financières sur ces institutions sont revues périodiquement par la Direction afin de déterminer la viabilité de ces placements (**note 6**).

Le 2 juillet 2013, un remboursement de \$US 1,945,067 a été reçu en règlement du principal de \$US 1,713,157 et la balance des intérêts dûs à date soit \$US 231,910.

iii) Crédit

La Banque a procédé à une restructuration du Département de Crédit pour le scinder en 3 parties: Crédit Commercial et Industriel, Crédit Consommation et Logement et Crédit PME. La Banque possède un Comité de Crédit composé du Président Directeur Général, de trois membres du Conseil d'Administration, des Directeurs des différentes structures de crédit et du Directeur de l'Administration du Crédit.

Ce Comité a pour mission de mettre en place la vision des activités de crédit de la Banque, de superviser et assurer sur une base opérationnelle l'ensemble de la gestion opérationnelle de ce risque. Les officiers de Crédit participent aux réunions du Comité de Crédit pour la présentation des dossiers de leurs clients respectifs.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)****B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)****iii) Crédit (suite)**

La Banque possède également un Comité de Recouvrement et de suivi des prêts improductifs composé du Président Directeur Général, des Directeurs des diverses structures de Crédit Commercial, Consommation et Logement, (PME), du Directeur de l'Administration de Crédit, du Directeur du Service Juridique et d'un Officer de Crédit spécialisé en Recouvrement. Ce Comité travaille en étroite collaboration avec le Comité de Crédit et se réunit deux fois par mois pour analyser la situation des prêts improductifs et aussi évaluer les résultats obtenus dans le recouvrement des créances de la Banque tant par ses structures internes que par les cabinets d'avocats externes.

La Banque maintient aussi un suivi rigoureux de son portefeuille de prêts par différents mécanismes de contrôle mis en place au niveau des diverses structures de crédit sous la supervision directe des directeurs de ces divers départements. D'autres mécanismes et procédures de contrôle et de suivi sont appliqués dans le cadre du respect des dispositions réglementaires de la BRH pour l'établissement des provisions pour pertes de valeur sur Prêts (circulaires 87) et la concentration des risques de crédit (circulaire 83-4).

Des provisions pour pertes de valeur sont comptabilisées pour toutes les pertes de valeur constatées au niveau du portefeuille. Aux 30 septembre 2013 et 2012, la Banque n'était pas en conformité avec la circulaire sur la concentration des risques de crédit (circulaire 83-4) **note 19**.

iv) Autres actifs

La Banque considère comme modéré le risque de non-paiement sur les autres actifs financiers qui représentent surtout un compte à recevoir-assurances (2010) ainsi que des avances aux employés.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)iv) Autres actifs (suite)

La répartition par secteur géographique, sur la base de localisation du risque ultime, des actifs financiers de la Banque est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2013	2012
Liquidités			
Haïti	G	1,893,508	1,224,870
États-Unis		<u>149,180</u>	<u>158,640</u>
		<u>2,042,688</u>	<u>1,383,510</u>
Placements			
États-Unis		24,978	24,103
Caraïbes		<u>-</u>	<u>19,628</u>
		<u>24,978</u>	<u>43,731</u>
Crédit:			
Haïti		<u>1,434,843</u>	1,406,700
Autres actifs:			
Haïti		5,998	16,146
Total des actifs financiers	G	3,508,507	2,850,087

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché concerne les changements de prix sur le marché et inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts. L'objectif de la Banque est de gérer ces risques dans des paramètres acceptables qui lui permettent d'être rentable et de maximiser son retour sur investissement tout en préservant l'avoir des déposants.

i) Risque de change

Ce risque survient lorsqu'il y a non-appariement entre le volume d'actif détenu en devises et le volume du passif libellé dans la même devise suite à la variation du cours de cette devise.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)i) Risque de change (suite)

Pour gérer ce risque, la BUH observe la stratégie de garder de faibles positions de change. Le volume de devises achetées, en fonction des demandes de la clientèle et de ses besoins internes, est généralement écoulé dans la même journée.

La circulaire 81-4 de la Banque Centrale sur le risque de change qui stipule que la position en devises étrangères en valeur absolue, ne doit pas dépasser, aux 30 septembre 2013 et 2012, 2% des fonds propres comptables sur une base quotidienne, limite le gain ou la perte que la Banque pourrait encourir sur sa position en devises étrangères.

La position nette de la Banque dans les différentes monnaies, était comme suit aux 30 septembre :

30 septembre 2013

(En milliers de gourdes)		Gourdes	Dollars	Total
Liquidités (note 5)	G	654,198	1,649,694	2,303,892
Placements		-	24,978	24,978
Prêts, net		728,100	699,769	1,427,869
Autres actifs		<u>8,222</u>	<u>10,100</u>	<u>18,322</u>
Total des actifs financiers	G	1,390,520	2,384,541	3,775,061
(En milliers de gourdes)		Gourdes	Dollars	Total
Dépôts	G	1,719,126	1,841,591	3,560,717
Avance de ABI BANK Ltd.		-	72,686	72,686
Autres passifs		<u>65,779</u>	<u>79,505</u>	<u>145,284</u>
Total des passifs financiers	G	1,784,905	1,993,782	3,778,687
Passifs, net	G	(394,385)	390,759	(3,626)

Au cours de l'exercice 2013, dans le cadre des mesures de politique monétaire, la BRH a accordé aux Banques une ristourne de 0.25¢ sur chaque dollar vendu au-dessous de G 44. Ces ristournes sont comptabilisées aux gains de change et totalisent G 6,221M pour l'exercice 2013.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)i) Risque de change (suite)30 septembre 2012

(En milliers de gourdes)		Gourdes	Dollars	Total
Liquidités (note 5)	G	631,207	961,740	1,592,947
Placements		-	24,103	24,103
Prêts, net		711,970	692,421	1,404,391
Autres actifs		<u>3,607</u>	<u>34,589</u>	<u>38,196</u>
Total des actifs financiers	G	1,346,784	1,712,853	3,059,637
(En milliers de gourdes)		Gourdes	Dollars	Total
Dépôts	G	1,671,723	1,556,718	3,228,441
Avance des actionnaires		-	143,132	143,132
Autres passifs		<u>70,529</u>	<u>47,874</u>	<u>118,403</u>
Total des passifs financiers	G	1,742,252	1,747,724	3,489,976
Passifs, net	G	(395,468)	(34,871)	(430,339)

La position longue de la Banque en devises étrangères au 30 septembre 2013 totalise environ US\$ 8,933 mille et la position courte au 30 septembre 2012 totalisait US\$ 824 mille. Ainsi, pour chaque mouvement de une gourde par rapport au dollar US, les positions de change en dollars US converties résulteraient en un gain ou une perte de change d'environ G 8,933 milles et G 824 mille, selon le cas, respectivement pour 2013 et 2012.

Le taux de change du dollar par rapport à la gourde était comme suit:

	2013	2012
<u>Aux 30 septembre</u>		
Dollars US	43.7429	42.3222

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)ii) Risque de taux d'intérêts

La gestion de ce risque permet à la Banque de dégager des marges nettes d'intérêts positives par un appariement rationnel des actifs et passifs porteurs d'intérêts en fonction des fluctuations du marché.

La fixation de ces taux est décidée par concertation au Comité de Trésorerie, chaque début de semaine.

La Banque exerce un suivi rigoureux des groupes de portefeuilles distincts:

- Les prêts et les dépôts provenant de la clientèle de la Banque
- Les placements à l'étranger
- L'avance des actionnaires.

Les positions de ces portefeuilles sont revues régulièrement par la Direction qui établit le positionnement de la Banque en regard des mouvements anticipés des taux d'intérêts et recommande la couverture de tout risque de taux non désiré ou imprévu.

En fin d'exercice, le profil de taux d'intérêts sur les principaux instruments financiers était comme suit:

(En milliers de gourdes)	%	2013	%	2012
Taux d'intérêts fixes:				
Actifs financiers	0%	3,892	1%	13,192
Passifs financiers	27%	(639,979)	26%	(615,246)
Net		(636,087)		(602,054)
Taux d'intérêts variables:				
Actifs financiers	100%	1,601,405	99%	1,571,065
Passifs financiers	73%	(1,743,656)	74%	(1,710,240)
Net		(142,251)		(139,175)
Total des actifs financiers porteurs d'intérêts		1,605,297		1,584,257
Total des passifs financiers porteurs d'intérêts		(2,383,635)		(2,325,486)
Net	G	(778,338)		(741,229)

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)ii) Risque de taux d'intérêts

La gestion de ce risque permet à la Banque de dégager des marges nettes d'intérêts positives par un appariement rationnel des actifs et passifs porteurs d'intérêts en fonction des fluctuations du marché.

La fixation de ces taux est décidée par concertation au Comité de Trésorerie, chaque début de semaine.

La Banque exerce un suivi rigoureux des groupes de portefeuilles distincts:

- Les prêts et les dépôts provenant de la clientèle de la Banque
- Les placements à l'étranger
- L'avance des actionnaires.

Les positions de ces portefeuilles sont revues régulièrement par la Direction qui établit le positionnement de la Banque en regard des mouvements anticipés des taux d'intérêts et recommande la couverture de tout risque de taux non désiré ou imprévu.

En fin d'exercice, le profil de taux d'intérêts sur les principaux instruments financiers était comme suit:

(En milliers de gourdes)	%	2013	%	2012
Taux d'intérêts fixes:				
Actifs financiers	0%	3,892	1%	13,192
Passifs financiers	27%	<u>(639,979)</u>	26%	<u>(615,246)</u>
Net		<u>(636,087)</u>		<u>(602,054)</u>
Taux d'intérêts variables:				
Actifs financiers	100%	1,601,405	99%	1,571,065
Passifs financiers	73%	<u>(1,743,656)</u>	74%	<u>(1,710,240)</u>
Net		<u>(142,251)</u>		<u>(139,175)</u>
Total des actifs financiers porteurs d'intérêts		1,605,297		1,584,257
Total des passifs financiers porteurs d'intérêts		<u>(2,383,635)</u>		<u>(2,325,486)</u>
Net	G	(778,338)		(741,229)

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) **GESTION DES RISQUES (SUITE)**C) **RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)**ii) **Risque de taux d'intérêts (suite)**

La Banque est exposée au risque de taux d'intérêts; cependant étant donné que la plupart des actifs et passifs financiers de la Banque sont à des taux d'intérêts variables et que les actifs et passifs financiers à taux d'intérêts fixes sont à très court terme, la Banque estime qu'une fluctuation des taux d'intérêts n'aurait pas d'incidence importante sur les résultats de l'exercice, et n'a pas jugé nécessaire d'effectuer une analyse de sensibilité des taux d'intérêts.

D) **CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres sont définis comme le capital libéré, le surplus d'apport, les réserves établies et le déficit cumulé.

La suffisance du capital des banques haïtiennes est réglementée suivant les exigences de la Banque Centrale (circulaire 88) en matière de fonds propres. Tout établissement doit respecter les deux normes suivantes en matière de fonds propres réglementaires.

- **Ratio actif/fonds propres** - Un multiple maximum de 20 fois entre l'ensemble des éléments d'actif et de certains éléments hors bilan d'une part, et les fonds propres réglementaires d'autre part.
- **Ratio fonds propres/actifs à risque** - Un rapport minimum de 12% entre les fonds propres réglementaires d'une part, et l'ensemble des éléments d'actif et de hors bilan pondérés en fonction des risques, d'autre part.

Les fonds propres réglementaires consistent essentiellement en du capital à caractère plus permanent de Catégorie 1 attribuable aux actionnaires ordinaires et de l'avance des actionnaires, nonobstant la réserve pour réévaluation et la réserve générale pour pertes sur prêts.

En date du 8 avril 2013, la BRH a accordé à la BUH une exemption relative au respect des normes prudentielles pendant une période de 12 mois. Ce délai pourra être prolongé, le cas échéant, jusqu'à 18 mois de fonds propres en fonction de l'évaluation de la situation de la Banque.

Au 30 septembre, les ratios de fonds propre étaient comme suit :

	2013
Ratio actif/fonds propres	12.41
Ratios fonds propres sur actifs à risques	31.17%

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(5) LIQUIDITÉS ET BONS BRH

Aux 30 septembre, les liquidités se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2013	2012
Encaisse	G	261,204	209,437
Dépôts à la BRH et à la BNC		1,864,158	1,042,621
Dépôts dans des banques étrangères porteurs d'intérêts		149,180	158,640
Dépôt de garantie à la BRH (note 13) a)		-	147,281
Effets de compensation		<u>29,350</u>	<u>34,968</u>
	G	2,303,892	1,592,947

L'encaisse et les dépôts à la Banque de la République d'Haïti (BRH) et à la Banque Nationale de Crédit (BNC) entrent dans le calcul de la couverture des réserves obligatoires devant être maintenues par la Banque sur l'ensemble du passif en accord avec les dispositions prévues à cet effet dans les circulaires de la BRH. Ces dépôts ne portent pas d'intérêts.

- a) Au 30 septembre 2012, les dépôts de garantie à la BRH représentaient un montant de \$US 3,479M équivalant à G 147,281M gardés en fiducie à la BRH non porteur d'intérêts (**note 13**) en contrepartie des avances reçues de ABI BANK Ltd. L'écart de US\$ 99M soit G 4,149M qui existait en 2012 entre le compte de banque et les débetures a été récupéré en 2013 suite à la remise du dépôt de garantie par la Banque Centrale (**note 1**).

Les dépôts dans des banques étrangères portent en moyenne des taux d'intérêts de 0.02% aux 30 septembre 2013 et 2012.

La répartition des liquidités en gourdes et en devises est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2013	2012
Liquidités en gourdes	G	654,198	631,207
Liquidités en dollars US		<u>1,649,694</u>	<u>961,740</u>
	G	2,303,892	1,592,947

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(6) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER

Aux 30 septembre, les placements à l'étranger sont composés des instruments financiers suivants:

(En milliers de gourdes)		2013	2012
<i>Placements gardés à échéance au coût amorti :</i>			
Obligation dans une société commerciale étrangère (a):			
Valeur au coût	G	-	72,505
Provision pour pertes de valeur		-	(72,505)
Échéance		Échu	Échu
Dépôt à terme dans une institution financière aux États-Unis (b):			
Valeur au coût et juste valeur	G	21,998	21,226
Échéance		60 jours	60 jours
Total des placements gardés à échéance au coût amorti	G	21,998	21,226
<i>Placements détenus pour revente</i>			
Placement en actions dans une société de cartes de crédit	G	2,980	2,877
Valeur totale des placements	G	24,978	24,103

(a) Cette obligation émise par les Autorités Aéroportuaires d'Antigua et Barbuda avait été acquise par la Banque au cours de l'exercice 2009, par le biais de ABI Financial Group en tant que courtier. Cette obligation, échue depuis octobre 2009, et qui avait été provisionnée dans son intégralité, a été remboursée complètement au cours de l'exercice 2013. La provision pour perte de valeurs constituée sur ce placement a ainsi évolué:

(En milliers de gourdes)		2013	2012
Provision pour perte de valeur du début de l'exercice	G	(72,505)	(70,024)
Effet de réévaluation		(2,401)	(2,481)
Récupération de provision (note 15)		74,906	-
Solde à la fin de l'exercice	G	-	(72,505)

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(6) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER (SUITE)

- (b) La juste valeur du dépôt à terme est équivalente au coût d'acquisition. Ce dépôt est bloqué en garantie par la Bank of New York pour la compensation des activités de cartes de crédit BUH Mastercard.

Les taux moyens sur les placements à l'étranger au cours de l'exercice sont comme suit:

	2013	2012
Obligation dans une société commerciale	9.00%	9.00%
Dépôt à terme dans une institution financière	0.01%	0.01%

(7) PRÊTS

Aux 30 septembre, les prêts se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2013	2012
Prêts commerciaux et industriels	G	567,905	636,968
Avances en comptes courants		447,448	419,022
Prêts-cartes de crédit		176,739	164,873
Prêts à la consommation		97,436	90,718
Prêts au logement		95,933	61,722
Prêts restructurés		27,895	12,050
Prêts Microfinance		3,171	12,902
Prêts aux employés		1,762	1,645
		1,418,289	1,399,900
Prêts non productifs		15,830	33,561
	G	1,434,119	1,433,461

Aux 30 septembre, la répartition des prêts en gourdes et en dollars US se présente comme suit:

(En milliers de gourdes)		2013	2012
Prêts en dollars US	G	704,225	737,566
Prêts en gourdes		729,894	695,895
	G	1,434,119	1,433,461

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(7) PRÊTS (SUITE)

Aux 30 septembre, l'âge des prêts était comme suit:

30 septembre 2013

(En milliers de gourdes)	Courants	1-30 jours	31-60 jours	61 -89 jours	Total
<u>Prêts courants</u>					
Avance en comptes courants	G 447,448	-	-	-	447,448
Prêts - cartes de crédit	168,899	-	6,483	1,357	176,739
Prêts Microfinance	2,534	413	224	-	3,171
Autres catégories de prêts	<u>706,784</u>	<u>-</u>	<u>15,862</u>	<u>68,285</u>	<u>790,931</u>
	G 1,325,665	413	22,569	69,642	1,418,289
	90%	0%	2%	8%	100%

(En milliers de gourdes)	90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
<u>Prêts non productifs</u>				
Prêts - cartes de crédit	G 1,795	-	-	1,795
Prêts Microfinance	271	159	289	719
Autres catégories de prêts	<u>11,800</u>	<u>1,512</u>	<u>4</u>	<u>13,316</u>
	G 13,866	1,671	293	15,830
	87%	10%	3%	100%

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(7) PRÊTS (SUITE)

Aux 30 septembre, l'âge des prêts était comme suit:

30 septembre 2012

(En milliers de gourdes)	Courants	1-30 jours	31-60 jours	61 -89 jours	Total
Prêts courants					
Avance en comptes courants	G 419,022	-	-	-	419,022
Prêts - cartes de crédit	157,345	4,403	2,397	728	164,873
Prêts Microfinance	12,178	724	-	-	12,902
Autres catégories de prêts	<u>785,562</u>	<u>-</u>	<u>14,283</u>	<u>3,258</u>	<u>803,103</u>
	G 1,374,107	5,127	16,680	3,986	1,399,900
	98.16%	0.37%	1.19%	0.28%	100%

(En milliers de gourdes)	90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
Prêts non productifs				
Prêts aux employés	G 692	-	-	692
Prêts - cartes de crédit	12	-	-	12
Prêts Microfinance	-	-	290	290
Autres catégories de prêts	<u>9,143</u>	<u>718</u>	<u>22,706</u>	<u>32,567</u>
	G 9,847	718	22,996	33,561
	29%	2%	69%	100%

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(7) PRÊTS (SUITE)

Aux 30 septembre, les prêts étaient couverts par les garanties suivantes:

30 septembre 2013

(En milliers de gourdes)		Garanties hypothécaires	Nantissements		Total
			en espèces (note 11)	Lettres de garantie (a)	
Prêts courants	G	207,610	30,864	481,465	719,939
Prêts non productifs		<u>5,183</u>	<u>1,000</u>	<u>-</u>	<u>6,183</u>
	G	212,793	31,864	481,465	726,122

30 septembre 2012

(En milliers de gourdes)		Garanties hypothécaires	Nantissements		Total
			en espèces (note 11)	Lettres de garantie (a)	
Prêts courants	G	67,222	30,045	679,621	776,888
Prêts non productifs		<u>5,720</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>5,720</u>
	G	72,942	30,045	679,621	782,608

(a) Les lettres de garanties sont relatives à des garanties données par la Banque de la République d'Haïti (BRH) pour un fournisseur de services financé par la Banque.

Les taux de rendement moyens sur les principales catégories de prêts, se présentent comme suit:

	2013	2012
Prêts commerciaux et industriels		
Dollars US	11%	9%
Gourdes	15%	14%
Avances en comptes courants		
Dollars US	11%	14%
Gourdes	10%	11%
Prêts – Cartes de crédit – gourdes et dollars US	33%	33%
Prêts Microfinance - gourdes	45%	45%
Prêts au logement		
Dollars US	7%	9%
Gourdes	9%	10%

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(7) PRÊTS (SUITE)

	2013	2012
Prêts à la consommation		
Dollars US	11%	10%
Gourdes	12%	13%
Prêts aux employés		
Gourdes	9%	9%

Aux 30 septembre 2013 et 2012, les intérêts non comptabilisés sur les prêts non productifs totalisent respectivement G 777M et G 14,827M. Les intérêts comptabilisés spécifiquement sur les prêts à CUTC, une société apparentée à ABI BANK Ltd., ancien actionnaire majoritaire de la Banque, étaient de G 47,830M au 30 septembre 2013. Ces intérêts ont été récupérés à partir des avances de ABI BANK Ltd. reflétées à la **note 13**, et comptabilisés à titre de revenus d'intérêts dans l'état des résultats.

Il n'y avait pas de prêts aux Membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées au 30 septembre 2012. Au 30 septembre 2013, les prêts aux Membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées totalisent G 110,952M; ils sont tous classés courants et portent un taux d'intérêt de 6% à 8.5% pour les prêts en dollars et 5% pour les prêts en gourdes.

La provision pour pertes de valeur sur prêts a enregistré les mouvements suivants:

(En milliers de gourdes)	2013	2012
Solde au début de l'exercice	G 29,070	92,428
Récupération de la provision pour pertes de valeur de l'exercice (a)	(55,325)	(5,863)
(Radiations), récupération, net	32,446	(57,556)
Effet de réévaluation de change	59	61
Solde à la fin de l'exercice	G 6,250	29,070

(a) Les récupérations de l'exercice 2013 incluent un montant de G 47,648 de la CUTC, qui a été remboursé à partir de la dation en actions de G 45,597 (**note 14**), et le solde (G 2,051) sur les avances de ABI BANK Ltd. (**note 13**).

Les risques spécifiques et généraux sur le portefeuille de prêts sont couverts par les postes d'états financiers suivants:

(En milliers de gourdes)	2013	2012
Provision pour pertes de valeur sur prêts	G 6,250	29,070
Réserve générale pour pertes sur prêts	24,916	20,641
	G 31,166	49,711

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(8) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations ont ainsi fluctué au cours de l'exercice:

Coût (En milliers de gourdes)	Solde au 30/9/12	Acquisitions	Ajustements	Transferts et dispositions	Solde au 30/09/13
Terrains	G 9,266	-	-	-	9,266
Immeubles	9,976	-	-	(7,546)	2,430
Véhicules	13,834	3,400	7	(581)	16,660
Équipements, matériel et mobilier	23,992	5,314	6	(7,200)	22,112
Équipements informatiques	9,571	1,838	(6)	(2,556)	8,847
Logiciel informatique	82,937	15,082	-	1,685	99,704
Améliorations locatives	<u>28,085</u>	<u>5,693</u>	<u>(223)</u>	<u>(4,146)</u>	<u>29,409</u>
	G 177,661	31,327	(216)	(20,344)	188,428

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice:

Amortissement cumulé (En milliers de gourdes)	Solde au 30/9/12	Acquisitions	Ajustements	Transferts et dispositions	Solde au 30/09/13
Immeubles	G 2,981	249	-	(1,509)	1,721
Véhicules	7,340	2,420	-	(580)	9,180
Équipements, matériel et mobilier	14,351	5,377	32	(7,766)	11,994
Équipements informatiques	5,659	2,035	92	(3,934)	3,852
Logiciel informatique	63,169	12,591	106	(113)	75,753
Améliorations locatives	<u>8,772</u>	<u>1,740</u>	<u>-</u>	<u>(405)</u>	<u>10,107</u>
	G 102,272	24,412	230	(14,307)	112,607
	G 75,389				75,821

Aux 30 septembre, la valeur aux livres des terrains et immeubles hormis l'effet de réévaluation aurait été respectivement comme suit:

(En milliers de gourdes)	2013	2012
Terrains	G 1,750	1,750

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(9) BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION

Aux 30 septembre, les biens immobiliers hors exploitation comprennent:

(En milliers de gourdes)		2013	2012
Placements en immobilier	G	157,879	136,000
Propriétés détenues pour revente		<u>-</u>	<u>7,407</u>
	G	157,879	143,407

Les placements en immobilier ont ainsi fluctué durant l'exercice:

(En milliers de gourdes)		2013	2012
Solde au début de l'exercice	G	136,000	123,123
Transfert de propriétés détenues pour revente		15,842	-
Transfert des immobilisations		6,037	-
Plus -value de l'exercice (a)		<u>-</u>	<u>12,877</u>
Solde à la fin de l'exercice	G	157,879	136,000

Les loyers perçus sur les placements en immobilier totalisent 42M pour les exercices 2013 et 2012, respectivement.

(a) Au cours de l'exercice 2012, la Banque a effectué une mise à jour des valeurs marchandes des placements immobiliers par le biais d'expertises internes d'experts en immobiliers. Ceci a résulté en une plus value additionnelle de G 12,877 dont la contrepartie, nette de l'impôt reporté de G 3,863 (note 17) soit G 9,014 a été enregistrée au poste Autres Revenus (note 15).

Aux 30 septembre, les propriétés détenues pour revente sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2013	2012
Solde au début de l'exercice	G	7,407	7,407
Acquisition de la période		8,435	-
Transfert aux placements en immobilier		(15,842)	-
Solde à la fin de l'exercice	G	-	7,407

La juste valeur des propriétés détenues pour revente et des immeubles transférés aux placements immobiliers est équivalente au coût.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(10) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Aux 30 septembre, les autres éléments d'actif se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2013	2012
Compte à recevoir ABI BANK (a)	G	-	25,850
Provision pour perte de valeur		<u>-</u>	<u>(25,850)</u>
		-	-
Frais payés d'avance et autres		24,569	23,772
Intérêts à recevoir sur prêts		12,083	2,309
Impôts payés d'avance		9,994	9,994
Comptes à recevoir		5,998	5,878
Objets d'art		4,702	2,153
Papeterie et fournitures de bureau		212	276
Intérêt à recevoir net sur placement (b)		-	19,628
Comptes à recevoir - assurances (note 14) (c)		-	10,268
Autres		<u>353</u>	<u>113</u>
	G	57,911	74,391

(a) Aux 30 septembre 2013 et 2012, ce compte à recevoir représentait un tirage de la ABI BANK Ltd. lors de la fermeture des comptes de placements liés aux débetures. Cette avance a été intégralement remboursée au cours de l'exercice 2013 à partir de la reprise des actions d'ABI BANK Ltd. (note 14). La provision pour perte de valeurs a ainsi fluctué.

(En milliers de gourdes)		2013	2012
Provision pour pertes de valeurs			
au début de l'exercice	G	(25,850)	(24,965)
Effet de réévaluation		(872)	(885)
Récupération de provision (note 15)		<u>26,722</u>	<u>-</u>
	G	-	(25,850)

(b) Les intérêts à recevoir sur le placement de l'Aéroport d'Antigua et Barbuda ont également été remboursés complètement au cours de l'exercice 2013. Les revenus relatifs à ces placements ont totalisé G 9,976 pour l'exercice 2013 et G 19,628 pour l'exercice 2012.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(10) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (SUITE)

(c) Au 30 septembre 2012, le compte à recevoir d'une compagnie d'assurance représentait le solde non perçu sur des retenues effectuées par la compagnie d'assurance lors des remboursements et qui selon accord devrait être remboursé lors de la reconstruction de ces immeubles. La Direction a opté de provisionner les montants dûs au 30 septembre 2013 de G 10,577 (**note 15**) bien qu'elle soit toujours en négociation avec cette compagnie d'assurance.

(11) DÉPÔTS

Aux 30 septembre, les dépôts se répartissent ainsi:

(En milliers de gourdes)		2013	2012
Dépôts à vue:			
Gourdes	G	489,396	432,250
Dollars US		<u>687,686</u>	<u>470,705</u>
	G	1,177,082	902,955
Dépôts d'épargne:			
Gourdes	G	1,027,289	1,031,033
Dollars US		<u>716,367</u>	<u>679,207</u>
	G	1,743,656	1,710,240
Dépôts à terme:			
Gourdes	G	202,441	208,440
Dollars US		<u>437,538</u>	<u>406,806</u>
	G	639,979	615,246
Total des dépôts	G	3,560,717	3,228,441
Dépôts en gourdes	G	1,719,126	1,671,723
Dépôts en dollars US		<u>1,841,591</u>	<u>1,556,718</u>
Total des dépôts	G	3,560,717	3,228,441

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(11) DÉPÔTS (SUITE)

Les taux moyens d'intérêts sur les dépôts sont comme suit:

	2013	2012
Dépôts d'épargne:		
Gourdes	0.2%	0.2%
Dollars US	0.1%	0.1%
Dépôts à terme:		
Gourdes	0.4%	0.4%
Dollars US	0.6%	0.6%

Les dépôts des membres du Conseil et de leurs sociétés apparentées totalisaient G 29,526M et G 203M aux 30 septembre 2013 et 2012, respectivement. Ces dépôts sont rémunérés aux conditions normales de la Banque.

Les dépôts donnés en garantie de prêts totalisaient G 31 millions et G 30 millions aux 30 septembre 2013 et 2012 (**note 7**).

(12) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

Aux 30 septembre, les autres éléments de passif se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2013	2012
Chèques de direction	G	40,436	35,070
Dépôts de clients en garantie – Cartes de crédit		24,219	25,400
Dépôt non sujet à emploi		17,231	15,580
Dépôts de garantie – Fonds spéciaux		8,303	8,244
Impôts reportés (note 17)		8,610	8,610
Intérêts à payer – débentures – ABI BANK Ltd. (a)		7,502	7,258
Boni à payer		5,423	5,162
Impôt à payer		1,595	-
Intérêts à payer		1,006	866
Intérêts à payer – obligations subordonnées nouveaux investisseurs (b)		355	-
Autres		<u>39,214</u>	<u>20,823</u>
	G	153,894	127,013

(a) Ce montant représente les intérêts calculés sur les débentures à la ABI BANK jusqu'à la date de leur transfert à la BRH.

(b) Ces intérêts représentent les intérêts courus sur les obligations subordonnées des nouveaux investisseurs jusqu'à la date de conversion en actions. Ces intérêts ont été calculés à un taux de 4.5% l'an en accord avec les modalités du contrat.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(13) AVANCE – ABI BANK LTD

Le poste Avance ABI BANK Ltd. est composé des montants suivants:

	2013	2012
Avance gardée en fiducie à la BRH (a)	G 87,485	84,644
Débitures initiales (b)	<u>60,451</u>	<u>58,488</u>
	147,936	143,132
Utilisation de la période (c)	<u>(75,250)</u>	-
	G 72,686	143,132

a) Dans le cadre des différentes injonctions faites par la BRH, ABI BANK à titre d'actionnaire principal avait effectué en date du 15 octobre 2009 un dépôt de US\$ 2 millions de dollars US équivalant à (G 87,485M) au 30 septembre 2013 et (G 84,644M) au 30 septembre 2012, dans un compte en fiducie à la BRH non porteur d'intérêts (note 5).

b) Les fonds en contrepartie des débitures détenues par ABI BANK totalisant US\$ 1,381M (G 60,451M) avaient été également transférés le 6 décembre 2010 à la Banque Centrale (note 5).

Ces montants gardés à la BRH ont été restitués à la BUH durant l'exercice 2013.

c) Au cours de l'exercice 2013, par le biais du jugement prononcé contre ABI BANK Ltd et en fonction de la restitution des fonds de la BRH à la BUH, la Banque a compensé pour tous les montants dus par ABI BANK Ltd contre les avances détenues en garantie comme suit:

	2013	2012
Récupération d'intérêts (note 7)	G (47,830)	-
Frais légaux sur reprise d'actions	(21,107)	-
Récupération de créances (note 7)	(2,051)	-
Frais fiscaux liés à la saisie des actions	(3,242)	-
Autres	<u>(1,020)</u>	-
	G (75,250)	-

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(14) CAPITAL-ACTIONS**

Par décision votée en Assemblée Générale le 21 novembre 2009, le capital-actions autorisé de la Banque a été porté à G 450 millions de gourdes représentant 1,800,000 actions ordinaires et privilégiées de type A, B, ou C d'une valeur nominale de G 250 chacune.

Les actions ordinaires sont assujetties d'un droit de vote et bénéficient d'une portion du bénéfice social net distribué, après déduction des dividendes à payer aux détenteurs d'actions privilégiées.

Les actions privilégiées de type A sont assujetties d'un droit de vote et donnent droit à un dividende fixe non cumulatif.

Les actions privilégiées de type B, non votantes, donnent droit à une part proportionnelle de l'actif social net et à un dividende fixe non cumulatif.

Les actions privilégiées de type C donnent droit à un vote général équivalant à 4 fois celui de l'action ordinaire, et à une part proportionnelle de l'actif social net.

La Banque a fait le choix de ne libérer que les actions ordinaires et les actions privilégiées n'ont pas été libérées.

Aux 30 septembre le capital libéré était comme suit:

(En milliers de gourdes)	2013	2012
Capital-actions autorisés 1,800,000 actions	G 450,000	450,000
Capital-actions non libéré 1,199,191 actions en 2012	-	<u>299,798</u>
Capital-actions libéré 1,800,000 actions en 2013 600,809 actions en 2012	G 450,000	150,202

En date des 30 septembre 2012, ABI BANK Ltd. détenait 289,278 actions soit 48% du capital-actions libéré. Dans le cadre du jugement prononcé contre ABI BANK Ltd., la totalité des actions a été reprise par la BUH à la valeur nominale et comptabilisées comme actions de trésorerie au 30 septembre 2013 pour un montant de G 72,319M. La contrepartie de ce rachat a servi à rembourser une partie de la dette de CUTC, société affiliée à ABI BANK Ltd. à concurrence de G 45,597M (**note 7**) et à un compte à recevoir de ABI BANK Ltd. de G 26,722 (**notes 10 et 15**).

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(14) CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

Aux 30 septembre 2013 et 2012, les actions de trésorerie ont fluctué comme suit:

En milliers de gourdes)	2013	2012
Solde au début de l'exercice	G -	-
Reprise de 289,278 actions de ABI BANK Ltd.	72,319	-
Cession de 216,000 actions aux nouveaux investisseurs par le biais de la conversion des obligations (a)	(54,000)	-
Honoraires légaux réglés en 73,278 actions (b)	(18,319)	-
Solde fin	G -	-

(a) Dans le cadre de la transaction effectuée avec le groupe de nouveaux investisseurs (note 1) la Banque avait émis en date du 22 mai 2013 des obligations subordonnées à certain de ces investisseurs pour un montant de US\$ 498,500 équivalant à 21.8 millions de gourdes d'une durée de 5 ans et portant intérêt au taux de 4.5% l'an. Selon les conditions préétablies dans ces contrats d'obligations, le groupe d'investisseur a exercé l'option de conversion existante au taux de conversion préétabli de 216,000 actions ceci a donné lieu à un surplus d'apport débiteur de G 32,194M.

b) Dans le cadre de la recapitalisation de la Banque, un accord a été signé également en date du 10 avril 2013, par le biais duquel les honoraires dus au 30 septembre 2013 au Cabinet Juridique de la Banque, également apparenté à un des membres du Conseil d'Administration pour le dossier d'ABI BANK Ltd. et certains autres dossiers spécifiques totalisant G 34,040M ont été acquités par le biais de 73,278 actions de la BUH.

(15) AUTRES REVENUS

Au 30 septembre 2013, les autres revenus se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)	Notes	2013	2012
Récupération placement étranger – obligation			
Autorités Aéroportuaires d'Antigua et Barbuda	6	G 74,906	-
Récupération compte à recevoir – ABI BANK Ltd.	10	26,722	-
Provision – compte à recevoir assurance	10 (c)	(10,577)	-
Renversement provision impôt locatif		9,000	-
Estimation de taxes		(7,902)	-
Pénalités ONA		(6,276)	-
Récupération sur autres montants à recevoir – ABI BANK ltd.		1,018	-
Plus-value sur placements immobiliers		-	9,014
Autres		(5,035)	5,482
		G 81,856	14,496

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(16) SALAIRES ET AUTRES PRESTATIONS DE PERSONNEL

Les salaires et autres prestations de personnel sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2013	2012
Salaires	G 108,674	103,648
Taxes salariales	8,265	7,865
Autres dépenses de personnel	<u>6,647</u>	<u>5,941</u>
Total	G 123,586	117,454

(17) IMPÔT SUR LE REVENU

L'impôt sur le revenu est calculé sur la base du revenu avant impôts sur le revenu et diffère des montants calculés en appliquant les taux statutaires comme suit:

(En milliers de gourdes)	2013	2012
Revenu avant impôts sur le revenu	G <u>158,123</u>	<u>22,312</u>
Impôts sur le revenu calculé en utilisant le taux statutaire – 30%	47,436	6,693
Effet des éléments non considérés dans la base imposable:		
Écart entre la provision pour pertes de valeur sur prêts admise fiscalement et la provision comptable	(4,302)	(4,300)
Effet de la réévaluation des placements immobiliers non imposable	-	(2,704)
Taxes territoriales	<u>1,437</u>	-
Impôts sur le revenu	(44,571)	(311)
Moins pertes fiscales reportées	<u>43,134</u>	<u>311</u>
Taxes territoriales à payer	G (1,437)	-

Les dates d'expiration des pertes reportées sont comme suit:

(En milliers de gourdes)

Exercice	Pertes fiscales	Avantage fiscal	Date d'expiration
2008	G 58,113	17,434	2013
2010	<u>147,735</u>	<u>44,321</u>	2015
	205,848	61,755	
Utilisation 2013	(143,781)	(43,134)	-
Solde 2010	62,067	18,621	2015
2011	25,033	7,510	2016
2012	<u>1,036</u>	<u>311</u>	2017
	G <u>88,136</u>	<u>26,442</u>	

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(17) AVANTAGE FISCAL**

Aux 30 septembre, les impôts reportés relatifs à la réévaluation des terrains et immeubles et aux placements en immobilier sont comptabilisés au passif (**note 12**) comme suit:

(En milliers de gourdes)	2013	2012
Placements en immobilier:		
Impôts reportés – solde début	G 7,613	4,055
Ajustements	-	(305)
Effet net plus-values de l'exercice (note 9)	-	<u>3,863</u>
Impôts reportés – solde fin	<u>7,613</u>	<u>7,613</u>
Terrains et immeubles:		
Impôts reportés - terrains et immeubles - solde début et fin de l'exercice	<u>997</u>	<u>997</u>
Impôts reportés - total (note 12)	G 8,610	8,610

(18) OPÉRATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Dans le cours de ses activités, la Banque offre des services bancaires habituels et reçoit des services de sociétés apparentées aux membres du Conseil de la Banque selon des modalités semblables à des parties non apparentées.

Les prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées sont reflétés à la **note 7**.

Le compte à recevoir, les dépôts et l'avance des actionnaires relatifs aux membres du Conseil d'Administration et leurs sociétés apparentées sont reflétés aux **notes 10, 11, 13**.

Les actions de trésorerie cédées à un cabinet apparenté de la Banque en règlements d'honoraires sont reflétées à la **note 14**.

Les principaux postes de dépenses liés à des apparentés de la Banque et de ses filiales étaient comme suit:

(En milliers de gourdes)	2013	2012
Honoraires et frais légaux	G 24,711	1,745
Assurances	3,734	-
Marketing	2,272	-
Sécurité	902	-
Entretien et réparation	<u>88</u>	-
	G 31,707	<u>1,745</u>

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(19) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL**

Dans le cours normal de ses activités, la Banque contracte divers engagements et assume un passif éventuel comme suit:

(En milliers de gourdes)	2013	2012
Engagements de crédit non utilisés:		
En gourdes	G 17,336	12,524
En dollars US	<u>10,864</u>	<u>25,425</u>
	G 28,200	37,949

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder sur avances en comptes courants. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces ententes sont contractées pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et expireront ou seront résiliées sans qu'on y fasse appel.

Au 30 septembre 2013, la Banque a aussi les engagements suivants:

- Frais annuels de licence et d'entretien du système informatique pour un montant approximatif annuel de \$US 140M.
- Contrats de bail annuel ferme pour immeubles d'exploitation d'environ \$US 482,000 renouvelables par tacite reconduction.

Le 30 septembre 2012, la Banque de l'Union Haïtienne avait également un passif éventuel d'environ G 330M relatif à des pénalités de non-conformité relatives à la circulaire 83-4 sur la concentration des risques de crédit. Selon la correspondance reçue de la BRH en date du 8 avril 2013, cette dernière a déclaré sursoir sur l'application des pénalités calculées au 31 décembre 2012 et s'élevant à G 353 millions. Une exemption relative au respect des normes prudentielles a également été accordée pendant une période de 12 mois qui pourra être prolongée à 18 mois.

Au 30 septembre 2013, la Banque traite certaines affaires en instance de litige pour ou contre quelques clients. Selon l'évaluation des faits à ce jour, de l'avis des conseillers juridiques, les positions prises par la Banque sont bien fondées. On ne prévoit pas qu'un règlement éventuel des poursuites soit d'importance à la situation financière ou aux résultats d'exploitation de la Banque.

**Lalue**

49, Ave John Brown
Tél.: (509) 28.13.15.56

Pétion-Ville

Angle Rues Lamarre et Darguin
Tél.: (509) 28.13.15.50

Cayes

#46, Rue Nicolas Geffrard
Tél.: (509) 28.13.15.52

Parc Industriel

#15, Boulevard Toussaint Louverture
Tél.: (509) 28.13.15.49

Cap Haïtien

Rues 11-12, B-D
Tél.: (509) 28.13.15.48

Ouanaminthe

#79, Rue Espagnole
Tél.: (509) 28.13.15.80

Carrefour

815, Route de Carrefour
Tél.: (509) 28.13.15.77

Gonaïves

Angle Rues Saint. Jean et Egalité
Tél.: (509) 28.13.15.54

Port-de-Paix

#288 Virgo Plaza,
Rue Dumarsais Estimé
Tél.: (509) 28.13.15.59

**Pétion-Ville**

24, Rue Clerveaux
Téls.: (509) 28.13.15.71 | (509) 37.30.65.93 | www.buh.ht